

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2, Absent
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2023-11-174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2023
4. Correspondance et informations
 - a- Tirage décoration Halloween
 - b- Demande de don fondation hospitalière Amos
 - c- Lettre mi-mandat
 - d- Demande de commandite bingo-dindes
5. Reddition de compte PPA-ES 2023
6. Congé des fêtes fermeture des bureaux
7. Cadeaux employés
8. Concordance et courte échéance
9. Adjudication
10. Chemin des Hauts-Bois notaire
11. Octroi de contrat appel d'offres fosse septique
12. Octroi de contrat récupération de poubelles
13. Avis de motion changement de procédures au niveau de l'émission des permis
14. Soumission adaptateur réservoir d'eau
15. Renouvellement notre forfait internet
16. Programme d'aide financière emploi été Canada 2024
17. Soumission tuyau pour réservoir d'eau
18. Stationnement cabane à pêche
19. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'octobre 2023
20. Adoption des dépenses

21. Varia :
22. Période de questions du public
23. Levée

Adoptée

2023-11-175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

TIRAGE D'HALLOWEEN

C'est 65 maisons qui ont été décorées pour l'Halloween nous avons fait le tirage des 2 certificats cadeaux et les gagnants sont :

Pour le 50 \$ à la miellerie monsieur Jean Cloutier

Pour le 50 \$ chez C.D. Boutin monsieur Yvan Périgny

2023-11-176 DEMANDE DE DON FONDATION HOSPITALIÈRE AMOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de faire un don de 500 \$ à la fondation hospitalière d'Amos pour l'année 2023.

Adoptée

2023-11-177 LETTRE MI-MANDAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé, par madame la conseillère Johanne Sabourin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter le dépôt de la lettre de mi-mandat de monsieur le maire André Rioux. Celle-ci sera envoyée par la poste aux citoyens, citoyennes de Saint-Marc-de-Figuery.

Adoptée

2023-11-178 DEMANDE DE COMMANDITE BINGO-DINDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé, par madame la conseillère Johanne Sabourin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de faire un don de 50 \$ à la Fabrique de Saint-Marc-de-Figuery pour le bingo-dindes annuel.

Adoptée

**2023-11-179 RÉSOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-CE 2023**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 29 130 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2023-11-180 CONGÉS DES FÊTES, FERMETURE DES BUREAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et unanimement résolu par les membres du conseil présent, d'accepter de fermer le bureau municipal du lundi 25 décembre 2023 au jeudi 4 janvier 2024. Nous serons de retour le lundi 8 janvier 2024.

Adoptée

2023-11-181 CADEAUX EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et unanimement résolu par les membres du conseil présent, d'accepter d'offrir un souper aux employés et de leur offrir une carte cadeau de 100 \$ chacun.

Adoptée

2023-11-182 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 171 500 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite emprunter par billets pour un montant total de 171 500 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
179	38 800 \$
179	132 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 179, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu unanimement par les membres du conseil présent

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier (ère) — trésorier (ère) ou trésorier (ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	7 600 \$	
2025.	8 200 \$	
2026.	8 500 \$	
2027.	8 900 \$	
2028.	9 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	128 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2023-11-183 ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 novembre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 novembre 2023
Montant :	171 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 novembre 2023, au montant de 171 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 — FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

7 600 \$	5,40000 %	2024
8 200 \$	5,25000 %	2025
8 500 \$	5,25000 %	2026
8 900 \$	5,25000 %	2027
138 300 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,15400

Coût réel : 5,67854 %

2 — CAISSE DESJARDINS D'AMOS

7 600 \$	5,91000 %	2024
8 200 \$	5,91000 %	2025
8 500 \$	5,91000 %	2026
8 900 \$	5,91000 %	2027
138 300 \$	5,91000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,91000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu unanimement par les membres du conseil présent ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 novembre 2023 au montant de 171 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 179. Ces billets sont émis au prix de 98,15400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci

Adoptée

2023-11-184 CHEMIN DES HAUTS-BOIS NOTAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par la conseillère madame Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Lachaine à aller chez le notaire et

signer tous les documents nécessaires pour la prise de possession d'une partie du chemin des Hauts-Bois.

Adoptée

2023-11-185 OCTROI DE CONTRAT APPEL D'OFFRES FOSSE SEPTIQUE

Nous avons eu qu'un seul soumissionnaire pour l'appel d'offres de vidange de fosse septique. En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé, par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission d'Enviroboue Ghislain Morin au coût pour la 1ere année 295 \$ la vidange, la 2e année à 300 \$ la vidange et la 3e année à 312 \$ la vidange les taxes sont non incluses.

Adoptée

2023-11-186 OCTROI DE CONTRAT RÉCUPÉRATION DE POUBELLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller, monsieur Mathieu Breton, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, d'octroyer le contrat de la cueillette des ordures à la Municipalité de Landrienne pour l'année 2024 au coût de 78 000 taxes non incluses. De plus, d'autoriser la directrice générale et le maire à signer les documents nécessaire.

Adoptée

AVIS DE MOTION CHANGEMENT DE PROCÉDURES AU NIVEAU DE L'ÉMISSION DES PERMIS

Monsieur le conseiller Martin Thibeault donne un avis de motion et le dépôt du changement au règlement #2022-257.

Adoptée

2023-11-187 SOUSSION ADAPTATEUR RÉSERVOIR D'EAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller monsieur Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, d'accepter la soumission de l'Arsenal au coût de 1 570 \$ taxes non incluses pour 2 adaptateurs pour les réservoirs d'eau.

Adoptée

2023-11-188 RENOUVELLEMENT FORFAIT SITE INTERNET

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, de renouveler le forfait de notre site internet au coût de 1 750 \$ et d'autoriser la directrice générale, madame Martine Lachaine à signer les documents requis.

Adoptée

2023-11-189 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EMPLOI ÉTÉ CANADA 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser l'agente de développement, madame Jocelyne Bilodeau, à remplir et signer la demande d'aide financière pour l'emploi été 2024.

Adoptée

2023-11-190 SOUSSION TUYAU POUR RÉSERVOIR D'EAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission de plomberie Germain Roy inc. au coût de 23.31\$ du pied.

Adoptée

2023-11-191 STATIONNEMENT CABANE À PÊCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de statuer sur les dates permettant l'accès au lac La Motte pour les cabanes à pêche dans le stationnement situé sur le chemin Domaine-du-Rêveur. Aucune cabane à pêche n'est permise tant que lac n'est pas gelé et que vous pouvez vous y rendre. Les cabanes doivent être sorties à la fermeture de la pêche le 31 mars de chaque année.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2023

2023-11-192 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2023 et celles prévisibles de novembre 2023, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'octobre pour un total de 63 058.34 \$
Versement par chèque C2300159 à C2300173
Paiement en ligne sécurisée L230094 à L2300104
Paiement par transfert électronique P2300187 à P2300208

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de novembre 2023

Salaires payés du 8 octobre au 11 novembre 2023
DP200292 à D2300328 pour un montant total de 20 394.59 \$

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-11-194 LEVÉE

À 20 h 00, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux
Maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.